



Financé par l'Union
européenne

APPEL À PROJETS

DATE LIMITE : 30 SEPTEMBRE 2026

MOBILITÉS DE PROFESSIONNELS

SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUES

Pour les professionnels
du spectacle vivant et des musiques

CONNECT & CREATE

**PARTENARIATS AFRIQUE-EUROPE POUR LA CULTURE
AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

© johnnyclezmayoma9 / Pixabay

Mis en oeuvre par :



Liberté
Créativité
Diversité



SOMMAIRE

01	À propos du programme Connect & Create	3
02	Objectif de l'appel à projets	4
03	Budget et soutien financier	5
04	Qui peut candidater ?	6
05	Activités soutenues	7
06	Composition des délégations	7
07	Critères d'éligibilité	8
08	Critères de sélection	10
09	Processus de sélection	10
10	Conditions de mise en œuvre	11
11	Dossier de candidature	11
12	Calendrier	12
13	Informations et contact	12

À PROPOS DU PROGRAMME CONNECT & CREATE



Connect & Create - Partenariats Afrique-Europe pour la Culture est un programme financé par l'Union européenne. Il vise à renforcer les liens culturels entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe à travers une coopération équitable, inclusive et durable.

Le programme est mis en œuvre par un consortium composé du Goethe-Institut et d'Expertise France, en collaboration avec l'Institut français.

Il soutient les dynamiques :

- de coopération artistique ;
- de circulation des professionnels et des œuvres ;
- de mise en réseau ;
- d'apprentissage mutuel entre acteurs culturels africains et européens.

L'Institut français et Expertise France jouent un rôle clé dans le domaine du spectacle vivant et des musiques en pilotant des actions de mobilité, de coproduction internationale et d'échange pour les artistes et professionnels.

02 OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets Connect & Create #Mobilités de professionnels soutient les organisations et événements internationaux accueillant des délégations de professionnels du spectacle vivant et des musiques.

L'objectif est de favoriser :

- les échanges professionnels entre l'Afrique et l'Europe ;
- les collaborations durables ;
- le développement des réseaux internationaux ;
- la structuration des écosystèmes culturels.



Les projets soutenus devront proposer des parcours professionnels intégrés à des événements internationaux tels que :

- festivals, marchés et salons professionnels ;
- conventions, séminaires, symposiums ;
- ateliers ou rencontres professionnelles.

03 BUDGET ET SOUTIEN FINANCIER

ENVELOPPE GLOBALE

90 000 € maximum. Connect & Create se réserve le droit de ne pas attribuer l'intégralité des fonds selon l'évaluation des projets reçus.

MONTANT DES SUBVENTIONS

Chaque projet pourra bénéficier d'un soutien compris entre :

- 10 000 € minimum ;
- 20 000 € maximum.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses suivantes pourront être prises en charge :

- frais de transports internationaux, nationaux et locaux des personnes en classe économique ou équivalent ;
- frais de visa et assurances ;
- per diem (couvrant l'hébergement, les repas et le transport local) ;
- frais de traduction.

TAUX DE FINANCEMENT

Le soutien accordé ne pourra pas dépasser 70 % du budget global du projet.

Les candidats devront justifier d'au moins 30 % de cofinancement (en numéraire ou en valorisation).

MODALITÉS DE VERSEMENT

Le financement sera versé en deux tranches :

- 80 % à la signature du contrat ;
- 20 % à la clôture du projet, après validation des rapports narratifs et financiers.



04 QUI PEUT CANDIDATER ?

PEUVENT CANDIDATER

- associations ;
- fondations ;
- établissements culturels ;
- entreprises privées ;
- autres structures culturelles professionnelles.

LES STRUCTURES CANDIDATES DOIVENT

- être basées dans un des 47 pays d'Afrique subsaharienne ou dans un des 27 pays de l'Union européenne ;
- disposer d'une existence légale depuis au moins 2 ans ;
- être en capacité de fournir un document légal d'enregistrement ;
- disposer d'un compte bancaire permettant les virements internationaux ;
- justifier d'une expérience significative dans le domaine du spectacle vivant ou des musiques.

ATTENTION

Les organisations européennes devront démontrer l'existence de partenariats ou de liens établis avec l'Afrique subsaharienne.

05 ACTIVITÉS SOUTENUES

Les projets devront proposer des parcours destinés aux professionnels de la culture.

Les activités pourront inclure :

- des temps de découverte des scènes artistiques locales et internationales ;
- des activités de formation ;
- des conférences et espaces de partage d'expériences ;
- des actions de mise en réseau ;
- des rencontres B2B.

06 COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

Les délégations devront :

- être composées d'au minimum 8 professionnels de la culture âgés de plus de 18 ans ;
- représenter une forte diversité internationale.

Conditions de diversité :

- minimum 5 nationalités africaines et/ou européennes pour les délégations de 8 à 10 professionnels ;
- minimum 8 nationalités africaines et/ou européennes pour les délégations de plus de 10 professionnels.

PROFILS ÉLIGIBLES

Les délégations pourront inclure notamment :

- programmeurs ;
- producteurs ;
- agents ;
- organisateurs d'événements ;
- responsables de réseaux ;
- représentants de compagnies ;
- représentants de festivals.

07

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

TYPES DE MOBILITÉS CONCERNÉES

MOBILITÉS VERS L'EUROPE

Le soutien concernera exclusivement les professionnels africains.

MOBILITÉS VERS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le soutien pourra concerner des professionnels africains et/ou européens.

LES PAYS ÉLIGIBLES

Liste des pays d'Afrique subsaharienne éligibles, par région :

Afrique de l'Ouest

- Bénin
- Burkina Faso
- Cap-Vert
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Liberia
- Mali
- Niger
- Nigeria
- Sénégal
- Sierra Leone
- Togo

Afrique centrale

- Cameroun
- République centrafricaine
- Tchad
- Congo-Brazzaville
- République démocratique du Congo
- Gabon
- Guinée équatoriale
- Sao Tomé-et-Principe

Afrique australe

- Afrique du Sud
- Angola
- Botswana
- Eswatini
- Lesotho
- Namibie

Afrique de l'Est

- Burundi
- Comores
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Kenya
- Madagascar
- Malawi
- Maurice
- Mozambique
- Ouganda
- Rwanda
- Seychelles
- Somalie
- Soudan du Sud
- Tanzanie
- Zambie
- Zimbabwe

Liste des États membres de l'Union européenne

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède



DISCIPLINES ÉLIGIBLES

L'appel est ouvert à l'ensemble des disciplines du spectacle vivant et des musiques, notamment :

- théâtre ;
- danse ;
- performance ;
- arts du cirque ;
- arts de la rue ;
- marionnette ;
- musiques.

08 CRITÈRES DE SÉLECTION

LES PROJETS SERONT NOTAMMENT ÉVALUÉS SUR :

- la pertinence du projet au regard des objectifs du programme ;
- les perspectives de coopération et de mise en réseau ;
- l'impact à long terme ;
- l'expérience de la structure dans l'accueil de délégations professionnelles ;
- la qualité du programme proposé ;
- la diversité géographique, linguistique et de genre au sein de la délégation ;
- la qualité des profils mobilisés.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA ACCORDÉE AUX PROJETS :

- se distinguant par leur originalité, leur ancrage dans leur contexte et la singularité de leur démarche ;
- favorisant les collaborations durables ;
- soutenant les jeunes générations ;
- valorisant les scènes émergentes ;
- intégrant une démarche écoresponsable ;
- prenant en compte les enjeux d'inclusion et d'accessibilité.

09 PROCESSUS DE SÉLECTION

LA SÉLECTION SE DÉROULERA EN PLUSIEURS ÉTAPES :

- vérification de l'éligibilité de la candidature ;
- évaluation complète des candidatures par les assesseurs ;
- examen des candidatures par une commission de sélection composée des représentants d'Expertise France, de l'Institut français, de l'équipe projet et d'experts indépendants.

Les résultats seront communiqués par courrier électronique aux candidats.

10

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LES PROJETS DEVRONT :

- être mis en œuvre en Afrique subsaharienne, dans un pays de l'Union européenne ou sur les deux territoires ;
- se dérouler entre février et décembre 2027.

11

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être déposées en ligne sur la plateforme IF Prog, accessible depuis le [site de l'Institut français](#).

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- formulaire de candidature ;
- dossier de présentation du projet (format libre) ;
- budget prévisionnel ;
- calendrier de mise en œuvre (format libre) ;
- cadre logique ;
- déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêt.

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION

- modèle de contrat de subvention.

LANGUE DE LA CANDIDATURE

- les candidatures devront être soumises en français ou en anglais.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES

- L'utilisation des modèles fournis dans le cadre de l'appel à projets est obligatoire pour l'ensemble des documents demandés. Tout document transmis dans un autre format pourra être considéré comme non conforme.
- Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les modalités de dépôt indiquées dans l'appel à projets sera jugée inéligible.
- Des documents administratifs et financiers complémentaires pourront être demandés aux structures sélectionnées au moment de la contractualisation.

12

CALENDRIER

ÉTAPE	DATE
Ouverture de l'appel	9 juillet 2026
Webinaire d'information	16 juillet 2026 à 14h (GMT+2)
Clôture des candidatures	30 septembre 2026 à 23h59 (GMT+2)
Commission de sélection	Décembre 2026
Annonce des résultats	Janvier 2027
Mise en œuvre des projets	Février – décembre 2027

13

INFORMATIONS ET CONTACT

FOIRE AUX QUESTIONS

[Site internet de l'Institut français](#)

CONTACT

connectandcreate@expertisefrance.fr

INSCRIPTION AU WEBINAIRE D'INFORMATION



Pour s'inscrire, scanner le QR code ou cliquer sur le lien :
<https://forms.gle/SQ1RFGHQoNmFScUy9>

IMPORTANT : Usage de l'IA

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle est autorisée pour la préparation des dossiers d'appels à candidature ou d'appels à projets, sous réserve de veiller à ce que chaque dossier conserve son originalité et son identité propre. Les candidatures sont appréciées pour la qualité de leur réflexion, leur authenticité et la singularité de la démarche portée par les candidats.